



NOTE D'ANALYSE POLITIQUE

DIALOGUE POLITIQUE ET MÉDIATION INTERNATIONALE EN RDC : Un projet mort-né de prévention de la crise politique ?

Par Adolphe Agenonga Chober
(doctorant en Relations Internationales)

RÉSUMÉ

Le dialogue politique convoqué par le Président de la République Démocratique du Congo (RDC) appuyé par la facilitation internationale ne semble pas offrir un gage pour l'alternance politique apaisée au sommet de l'État dans le cadre constitutionnel en vue d'éviter une crise politique dont les risques sont, pourtant, imminents. Les discours politiques diamétralement divergents entre les parties prenantes sur les modalités de l'alternance politique et le processus électoral démontrent, de manière convaincante, que ces tractations n'auront que peu de chance à dégager l'horizon politique qui ne cesse de s'assombrir.

Cette note d'analyse interroge non seulement l'intention et les motivations cachées derrière la convocation de cette table ronde politique mais aussi celles justifiant l'atermolement de certains acteurs, notamment, ceux de la société civile et de l'opposition de capter cette opportunité pour en faire un instrument de l'alternance politique.

Par ailleurs, cette réflexion se préoccupe de clarifier la place et les enjeux de la médiation africaine et du groupe de soutien international dans la conduite de ce dialogue. Enfin, les facteurs qui amenuisent l'espoir d'une alternance apaisée à travers ce dialogue assortis des pistes de solutions constituent le dernier volet de notre analyse.

ABSTRACT

The political dialogue convened by the President of the Democratic Republic of Congo (DRC) supported by the international facilitation doesn't seem to offer a pledge for the political alternation pacified to the summit of the state in the constitutional frame in order to avoid a political crisis whose risks are, yet, imminent. The diametrically divergent political speeches between the taking parts on the modes of the political alternation and the electoral process demonstrate, in a convincing manner, that these negotiations will only have little luck to clear the political horizon that stops darkening.

This note of analysis not only interrogates the intention and the motivations hidden behind the convocation of this political round table but also those justifying the procrastination of some actors, particularly, those of the civil society and the opposition to capture this opportunity to make an instrument of the political alternation of it.

Otherwise, this reflection worries to clarify the place and the stakes of the African mediation and the international support group in the conduct of this dialogue. Finally, the factors that reduce the hope of an alternation pacified through this dialogue assorted of the tracks of solutions constitute the last shutter of our analysis.

PROBLÉMATIQUE

– Pourquoi la majorité présidentielle fait-elle du dialogue un préalable à la tenue des élections en lieu et place de la Constitution ?

– Pourquoi la classe politique est-elle divisée sur les enjeux dudit dialogue ?

– Quels sont les enjeux de la médiation et de la facilitation internationale ?

– Ce dialogue présente-t-il la chance de désamorcer la crise politique dans laquelle la RDC risque de plonger en cas de non tenue des élections dans le délai constitutionnel ?

– Quels sont les facteurs qui entravent la tenue et la réussite de ce pourparler ?

– Comment parvenir à une alternance politique apaisée au sommet de l'État pour, ainsi, préserver l'intérêt national ?

Ces questions tenteront de trouver des explications dans cette note qui consacre des pans entiers de son analyse sur les différents points susmentionnés.

Mots clés (Dialogue politique, médiation africaine, facilitation internationale, alternance politique, majorité présidentielle et opposition)

Key words (Political dialogue, African mediation, international facilitation, political alternation, presidential majority and opposition)

CONTEXTE

Pendant que la communauté internationale et, de manière singulière, l'opposition congolaise, la société civile et une partie de la majorité au pouvoir nourrissaient l'espoir d'une alternance politique au sommet de l'État prévue par les dispositions constitutionnelles, les caciques de la majorité au pouvoir ont démontré qu'il s'agissait, éperdument, d'un leurre. Des arguments, certes, farfelus qui ressortent de cette plateforme, attribuent à la non tenue des élections dans le cadre constitutionnel, une panoplie des contraintes pouvant repousser, *sine die*, la tenue des élections présidentielle et législatives.

Entre-temps, le Président de la République, arrivé à la fin de son mandat constitutionnel est appelé à rendre le tablier à son successeur qui, logiquement, doit provenir des urnes. Pour éviter qu'une crise s'installe du fait de la non tenue des élections présidentielle et législatives, le Président de la République a signé, en novembre 2015, une ordonnance convoquant un dialogue politique national bénéficiant de la médiation panafricaine appuyée par un groupe de soutien international.

Nonobstant le concours international dans la conduite de ce dialogue à l'égard des acteurs politiques, la participation ne fait, pourtant, pas l'unanimité. Après le lancement de la phase préparatoire dudit dialogue le 23 août 2016 à l'hôtel Béatrice, suivi du début de la table ronde le 1er septembre 2016 à la Cité de l'Union Africaine à Kinshasa, le diagnostic demeure sévère : les figures emblématiques de l'opposition manquent

à l'appel. Par conséquent, ce processus s'enlise dans la mesure où son caractère voulu inclusif a perdu sa lettre de noblesse.

IDÉES MAJEURES

– Le Président congolais a convoqué un dialogue politique en vue d'amener la classe politique à un consensus autour du processus électoral ;

– Malgré la mobilisation de la médiation panafricaine et de la facilitation internationale, la démarche piétine ;

– Entre-temps, le processus électoral reste au point mort alors que le Président de la République n'est qu'à quelques jours d'un mandat qu'il ne peut renouveler.

MOTS-CLÉS

Dialogue politique, médiation africaine, facilitation internationale, alternance politique, majorité présidentielle et opposition.

Key words Political dialogue, African mediation, international facilitation, political alternation, presidential majority and opposition

I. CADRE POLITICO-JURIDIQUE DU DIALOGUE

I.1. L'ordonnance présidentielle

Le dialogique controversé considéré par les acteurs politiques de la majorité présidentielle comme une garantie électorale a été convoquée sur base de l'ordonnance présidentielle n° 15/084 du 28 novembre 2015 portant convocation d'un dialogue politique national inclusif¹.

Aux termes de l'article 2 de cette ordonnance, dans un délai ne dépassant pas dix jours à dater de sa signature, un comité préparatoire devrait être mis en place. Les dispositions de cet article n'ont pas connu un simple début d'application jusqu'en août 2016.

Les objectifs assignés à ce dialogue sont définis dans l'article 5 qui dispose : « *Le Dialogue porte principalement sur l'organisation d'un processus électoral apaisé, complet, inclusif, crédible et conforme aux standards internationaux sur toutes les questions connexes au processus électoral* ».

L'article 6 retient le consensus comme mode de vote au sein de différents organes du dialogue. Contrairement au vote majoritaire, dans les techniques de négociation, le consensus est fondé sur le compromis ou les arrangements entre les parties. Selon que les intérêts des groupes ou de la nation sont mis en avant plan, le compromis peut se transformer en compromission. Fondamentalement, le choix de ce mode n'est ni plus, ni moins, un droit de veto que la majorité au pouvoir s'est octroyée en cas d'une décision contraire à ses intérêts. Curieusement, l'opposition a utilisé cette carte pour damner le pion à la majorité du fait qu'elle a réussi contrebalancer la position de ladite majorité à vouloir privilégier la tenue des élections locales avant celles présidentielle et législatives nationales. Il n'en reste pas moins vrai que le compromis sur l'ordre des élections sans un calendrier clair ni la moindre volonté de tenir effectivement ces élections et de favoriser l'alternance démocratique dénotent de la vulnérabilité de cette démarche.

En outre, l'article 7 dispose : « *Le Bureau fait parvenir les résolutions et recommandations du Dialogue au Président de la République qui les transmet, pour exécution, aux Institutions compétentes* ».

En droit, il ne faudrait pas perdre de vue que l'application d'un accord fait appel à la bonne volonté des parties (*Pacta Sunt Servada*). Une inconnue : qu'advient-il en cas de violation des résolutions de cet accord politique ? Les parties prenantes au dialogue mettront-elles des mécanismes coercitifs chargés de

veiller à l'application des résolutions cet accord ? Après la conclusion de cet accord politique, que devient la Constitution ?

Au regard des thèses âprement soutenues par la majorité présidentielle et des dispositions de l'ordonnance examinées ci-haut, le voile se lève, progressivement, sur l'agenda caché derrière ce dialogue utilisé non pas comme un instrument qui concourt à la sauvegarde du processus démocratique, mais à la quête des voies et moyens pouvant contourner la rigueur constitutionnelle en matière de la durée et du mandat du chef de l'État. À l'issue de ce dialogue, soulignons que la Constitution sera simplement mise en veilleuse car désormais c'est l'accord qui régira la suite du processus. Par conséquent, tous les acquis de la démocratie vont complètement s'ébranler. La grande faiblesse de cet accord sera son caractère non opposable aux composantes politiques qui n'y sont pas parties prenantes, y compris les mouvements citoyens. Le 15 septembre 2016 lors de la rentrée parlementaire, certains Députés nationaux et Sénateurs membres des partis politiques ayant boycotté ce dialogue ont indiqué, clairement, que les participants à cette table ronde ne représentent en rien une assemblée constituante. À ce titre, d'éventuels accords qui sanctionneront ce dialogue ne s'appliqueront qu'à eux-mêmes.

Sur ce front, la majorité a volé la vedette à l'opposition dans la mesure cet accord aura, immanquablement, entériné le maintien de l'actuel président en dépit de la fin de son dernier mandat constitutionnel. À l'article 5 de la présente ordonnance, le Président de la République a évité, *in extremis*, la question de l'alternance politique assignant au dialogue la mission liée plutôt au processus électoral.

Mais également, sans un dauphin au sein de la majorité, une question mérite d'être posée : avec quel candidat la majorité ira-t-elle aux urnes ? L'absence d'un dauphin ne traduit-elle l'absence de volonté du président d'œuvrer pour l'alternance ? Certes, l'avenir nous en dira plus.

I.1. Résolution 2277

Il s'agit d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies votée le 30 mars 2016 qui apporte du tonus au dialogue politique. Contrairement à l'ordonnance présidentielle qui ignore complètement l'esprit et la lettre de la constitution, cette résolution, spécifiquement, dans son paragraphe 10 stipule : « *...l'importance d'un dialogue véritable pour que les élections présidentielles et législatives soient pacifiques, crédibles et conformes à la Constitution...* ».

Comment l'UA et la communauté internationale accompagnent-elles ce pourparler ? Cette question est élucidée dans le point suivant.

1. L'ordonnance présidentielle n° 15/084 du 28 novembre 2015 portant convocation d'un dialogue politique national inclusif.

II. MÉDIATION AFRICAINE ET LA FACILITATION INTERNATIONALE

Ce point dégage les efforts politico-diplomatiques mis en place par l'UA et l'ONU en vue de mener à bien le dialogue politique en RDC.

II.1. Médiation africaine

Le 6 avril 2016, l'UA a désigné son ancien Secrétaire Général et ancien Premier ministre togolais, Edem Kodjo, médiateur de dialogue politique convoqué par le Président congolais. La médiation internationale est institutionnalisée par les dispositions de l'article 4 de l'ordonnance susmentionnée comme un appui au bureau.

L'UA voit à travers cette nomination un appui à la convocation du dialogique en vue de régler tous les problèmes liés aux élections². Les discours à des contextes flous de la Présidente de la Commission de l'UA et de son médiateur, Kodjo, à son arrivée à Kinshasa ont abondamment alimenté le débat au sein de la classe politique congolaise du fait que le respect de la constitution occupait, au début, une place mineure. Le rétropédalage du facilitateur sur cette question et l'absence de lucidité sur d'autres points ont jeté une lumière crue sur une erreur d'appréciation d'un environnement politique tout aussi complexe que volatil, ce qui est loin de l'imposer comme une église au milieu du village.

Cette absence de clarté dans la mission que l'UA a assignée à Kodjo ne peut que conduire à interroger le type de la gouvernance qu'elle entend promouvoir, notamment, à travers sa facilitation en RDC sur une question qui touche à l'alternance politique. Pourtant, aux termes de l'article 2, alinéa 2 de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, cette organisation a fait de la tenue régulière d'élections transparentes, libres et justes, un principe sacro-saint de l'institutionnalisation d'une autorité et d'un gouvernement légitime ainsi que des changements démocratiques des élections³.

Par ailleurs, le profil du médiateur désigné par l'UA pour conduire la négociation dans un environnement aussi complexe que la RDC impose un droit de réserve. Le rôle qu'il a joué dans son pays, le Togo, au côté de l'ancien Président Etienne Gnassingbé Eyadema suscite un sérieux questionnement sur sa capacité à réussir son pari dans un pays obnubilé par

la quête de la démocratie. En plus, son passage à la tête de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) ne donne pas suffisamment des garanties pour qui s'impose comme modèle de la démocratie. Pourquoi n'avoir pas recouru par exemple à l'ancien Président béninois, Bony Yayi, à la rigueur, à l'ancien président botswanais, Ketumile Masire, médiateur du dialogue inter-congolais de Sun City en 2002.

Évidemment, la classe politique congolaise est divisée sur la personne du médiateur, Edem Kodjo qui, en dépit du soutien dont il bénéficie du groupe des facilitateurs, de la majorité présidentielle et de l'Église Catholique en RDC, il a été récusé par le rassemblement de l'opposition, une plateforme qui regroupe la plupart des ténors de l'opposition. Au Burundi, quand l'envoyé spécial de l'ONU était jugé *persona non grata*, il a dû jeter l'éponge. S'il est vrai que c'est que l'aboutissement d'une négociation dépend de la volonté des parties à préserver l'intérêt suprême de la nation, il est aussi vrai que la facilitation peut rapprocher les positions diamétralement opposées des parties. À ce sujet, il est plutôt intéressant de s'interroger : en quoi le remplacement d'Edem Kodjo contribuera-t-il à l'avancement du processus et pourquoi Edem Kodjo, malgré sa récusation par le rassemblement de l'opposition, ne renonce-t-il pas à sa médiation ?

Outre la médiation africaine, quel rôle la communauté internationale peut-elle jouer dans la réussite du dialogue ? Cette précision sera apportée dans le point ci-dessous.

II.2. Groupe de soutien international

Le dialogue politique en RDC est appuyé par un groupe de soutien constitué des représentants des institutions internationales suivantes : 1) L'Union Africaine (UA), 2) l'Union Européenne (UE), 3) l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), 4) la Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs (CIRGL), la Communauté pour le Développement d'Afrique Australe (SADC) et 5) la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo (MONUSCO)⁴.

Les représentants de ces organisations ont tenu, le 4 juillet 2016 à Addis-Abeba, la première réunion au cours de laquelle elles ont concocté leur plan de travail visant le soutien de la médiation africaine.

La participation internationale dans la tenue du dialogue politique en RDC constitue un soutien important dans la mesure où elle peut offrir une certaine transpa-

2. Radio Okapi, RDC : l'UA désigne Edem Kodjo facilitateur du dialogue national. Disponible sur <http://www.radiookapi.net/2016/04/07/actualite/politique/rdc-lua-dsigne-edem-kodjo-facilitateur-du-dialogue-national>, consulté le 20 août 2016 ;

3. Article 2, alinéa 2 de la Charte africaine de la démocratie et des élections

4. Radio Okapi, RDC : le groupe de soutien à la facilitation recommande la tenue d'un dialogue avant fin juillet 2016. Disponible sur <http://www.radiookapi.net/2016/07/05/actualite/politique/rdc-le-groupe-de-soutien-la-facilitation-recommande-la-tenue-du-0>, consulté le 30 août 2016.

rence à ce cadre contrairement aux assises des concertations nationales de 2013 qui se sont révélées une simple caisse de résonance ayant permis au pouvoir de débaucher certains partis de l'opposition. En outre, cette présence place la RDC sous le projecteur international pouvant rendre la communauté internationale témoin de l'issue des tractations tout en jouant positivement à la réduction du déséquilibre dans le rapport de force majorité-opposition.

Toutefois, la prudence doit être de mise. Il est fondamental de souligner que l'aboutissement du dialogue est tributaire d'une dose de bonne ou de mauvaise foi dont les parties prenantes feront montre.

Il ne fait nul doute que l'intérêt de la RDC se trouve dans la préservation du pacte républicain qui doit être sauvegardé comme la prune des yeux. Toute action politique ne concourant pas aux valeurs est porteuse de germe de conflit pouvant prendre des dimensions explosives. La RDC en a l'expérience à la suite de la modification de sa constitution en 2011 ayant favorisé la crise de légitimité qui perdure encore.

Quelles sont la configuration et la structure de la participation au dialogue politique ? Dans la partie suivante nous y consacrons notre analyse.

II.3. La participation au dialogue

Au cours des travaux préparatoires tenus du 23 au 27 août 2016 à l'hôtel Béatrice à Kinshasa, quatre composantes se sont dégagées. Il s'agit de la majorité présidentielle, l'opposition politique, la société civile et personnalités.

Au départ, les participants à la phase préliminaire au dialogue ont arrêté un nombre de deux cents (200) participants, lequel a évolué à deux cent quatre vingt-sept (287) comprenant :

- Quatre-vingt-treize (93) participants issus de la majorité ;
- Quatre-vingt-treize (93) personnalités provenant de l'opposition ;
- Soixante-quatre (64) membres désignés par la société civile ;
- Trente (30) participants faisant partie de la catégorie 'personnalité' ;
- Et sept (7) participants de l'opposition dite institutionnelle.

Partant du postulat selon lequel « *c'est avec ses ennemis que l'on fait la paix* », l'absence des ténors de l'opposition dans ces séances fait de ces tractations un projet mort-né de la paix. Peut-on sérieusement tenir le dialogue à l'insu des grands rassemblements de l'opposition, notamment la dynamique et le Groupe de sept partis politiques (G7) ainsi que les mouvements citoyens tels que la Lutte pour le Changement (LUCHA) et FILIMBI ? Si l'on s'en tient à prévenir

les risques des violences politiques qui résulteraient de l'absence des élections dans le cadre constitutionnel et à garantir le caractère inclusif au dialogue, il ne fait nul doute l'issue du dialogue politique constituera un géant un pied de l'argile.

De plus, l'Union Nationale du Congo (UNC) de l'ancien Président de l'assemblée, Vital Kamerhe, une des forces de l'opposition a connu la démission de ses deux poids lourds de leur poste. Ils expriment leur désaccord avec leur Président pour sa participation au dialogue, contrairement à la ligne de conduite de la dynamique dont le parti est membre.

Qu'est-ce qui reste de la participation d'autres membres de l'opposition à ce dialogue ? Il faut souligner qu'en RDC, il existe un aréopage des partis se réclamant de l'opposition dont certains ne sont même pas connus de la population. Pour la plupart, ils n'ont pas d'assise à l'intérieur du pays et prennent des postures qui les font assimiler à de simples pions de réserve du pouvoir dans l'opposition. Du point de vue juridique, ils font partie de l'opposition mais sur le plan de l'analyse politique, il s'agit des partis fantômes ou factices au sein de l'opposition.

Peut-on sérieusement organiser un dialogue inclusif qui conduise aux élections apaisées sans la participation de ces forces ? Dans la partie suivante, nous essayerons d'examiner ce qui se trame autour de ce dialogue et les motivations du refus ou de la participation dans ce cadre.

III.3. Motivations et intentions

La classe politique congolaise est loin de s'accorder sur l'issue attendue du dialogue. Ces intérêts divergents entre les parties est révélateur de la profondeur cachée du *iceberg* qui requiert de creuser les différents agendas pour lever le voile qui en obscurcit le contour.

Pour la majorité présidentielle

Cette plateforme a réussi à détourner l'attention du processus électoral vers le dialogue politique, lequel apparaît comme un cadre savamment pensé par ce regroupement pour se soustraire du cadre constitutionnel.

L'article 5 de l'ordonnance présidentielle susmentionnée indique clairement que ce cadre posera la base d'un compromis relatif au processus électoral complet, devenu un credo de la majorité pour laquelle les élections doivent partir de la base au sommet.

La base renvoie à la tenue des élections urbaines, municipales et locales prévues par les dispositions de la loi n° 08/016 du 7 octobre 2008 portant organisation, fonctionnement et composition des entités territoriales et décentralisées et leur rapport avec l'État et les provinces. Depuis 2006, ces élections ne se sont

pas tenues. Par voie de conséquence, les animateurs de ces entités censés être élus par leur base sont simplement nommés par le pouvoir exécutif.

Si pendant les dix années de règne de Joseph Kabila les élections locales n'ont pas pu être tenues, pourquoi avoir choisi la fin de son mandat pour soulever ce débat?

Soulignons, par ailleurs, que les caciques de la manière attribuent l'absence de fonds qui a été à la base du retard dans le processus électoral par les guerres extrêmement coûteuses engagées dans la partie orientale du pays face aux mouvements rebelles ainsi que la chute du cours du cuivre et du pétrole, les produits d'exportation qui rapportent à l'État la devise étrangère⁵.

De Girardin l'avait déjà déclaré au XIX^e siècle: «*Gouverner c'est prévoir*». Penser à l'organisation des élections locales à la fin du mandat de Kabila sans pour autant en avoir les moyens ressemble au récit «*la cigale et la fourmi*» de Jean de la Fontaine.

L'absence du respect du délai constitutionnel dans les discours des ténors de la majorité présidentielle dénote d'une propension machiavélique à imposer le *statu quo*. Des tentatives de modification des dispositions constitutionnelles ont été déjouées, le 19 janvier 2015, par la rue à Kinshasa pendant que le Parlement débattait d'une loi qui visait à soumettre la tenue des élections à l'identification complète de la population.

En 2014, un service appelé Office National d'Identification de la Population (ONIP) a été créé en vue du recensement. Le projet de loi sur la tenue des élections soumettait la tenue de ces dernières à l'achèvement du travail de l'ONIP dont la durée pouvait s'étendre au-delà du mandat du président actuel. Cette disposition a été retirée après de violents heurts qui ont entraîné l'effusion de sang dans la capitale.

Il apparaît que le blocage du processus électoral constitue un nouveau logiciel inventé par la majorité pour renvoyer, aux calendes grecques, les élections présidentielle et législatives. Les participants au dialogue sont unanimes sur le fait que le fichier électoral doit faire l'objet d'une refonte totale et ce, à la suite des démonstrations des experts électoraux qui se sont succédé du haut de la tribune du dialogue. Cette approche a été motivée par le fait que le fichier électoral est corrompu, car contenant près d'un million de doublons, de millions des électeurs décédés, de millions de nouveaux majeurs qui doivent être enrôlés ainsi que les congolais de l'étranger. à ce titre, ces

experts ont indiqué que l'ensemble de ces démarches durera jusqu'à dix mois, à partir du 31 juillet 2016, date à laquelle le processus d'enrôlement a été lancé. Pour la CENI, il faudrait plutôt seize mois et un jour et ce, à partir de février 2016.

En résumé, le dialogue se présente pour la majorité comme un cadre visant à entériner toutes les manœuvres de contournement de la Constitution.

Pour l'opposition

Une ligne de fracture se dessine au sein de l'opposition au sujet du dialogue: il se dégage d'une part, une opposition «fantôme» et d'autre part une force acquise au changement.

Une aile fantôme au sein de l'opposition

La République Démocratique du Congo a beaucoup misé sur le dialogue comme voie de résolution de la crise. C'est ainsi que les différents dialogues se sont révélés comme une aubaine pour certains, de renflouer leur poche avec le *per diem*. Au-delà de ces opportunités, certains acteurs, en quête de positionnement, en font une aubaine d'ascension politique. La plupart de dialogues initiés en RDC débouchent sur le partage de gâteau.

Le dialogue de Sun City (Afrique du Sud) tenu en 2002 a favorisé l'émergence de nombreuses personnalités sur la scène politique alors que dans des conditions normales beaucoup n'y parviendraient pas. Il en est de même des concertations nationales de 2013 qui ont permis à certaines figures de l'opposition d'accéder aux postes ministériels.

La radioscopie révèle l'existence des liens incestueux entre certains partis se réclamant de l'opposition avec le pouvoir en place. Il en est de même de la société civile qui compte en son sein de nombreuses formations qui semblent à la solde du pouvoir. Sur la liste des participants issus de la société civile publiée par le facilitateur Edem Kodjo, il a été curieux de constater qu'une personnalité proche du pouvoir soit glissée dans le quota de ladite société civile. Ce «*stratagème*» a attiré l'ire des organisations de la société civile y voyant une manœuvre dilatoire de la majorité présidentielle de favoriser le noyautage en son sein⁶. Le même grief est celui du porte-parole de la diaspora congolaise qui a déclaré ne pas se reconnaître sur la liste des participants audit dialogue.

5. Pour la meilleure édification, lire Groupe l'avenir, *Suite à la chute des cours des matières premières*. Disponible sur <http://groupeavenir.org/suite-a-la-chute-des-cours-des-matieres-premiere>, consulté le 20 août 2016.

6. Pour les informations complémentaires, voire le lien de la Radio Okapi, *Dialogue: début des travaux préparatoires sur fond de contestation*. Disponible sur <http://www.radiookapi.net/2016/08/24/actualite/politique/dialogue-debut-des-travaux-preparatoires-sur-fond-de-contestation>, consulté le 14 septembre 2016

Pour la force acquise au changement

Les forces acquises au changement attendent beaucoup des élections pour conquérir le pouvoir et changer la configuration politique actuelle. L'échec de la gouvernance politique avec la majorité au pouvoir suscite l'espoir de changement qui pourrait découler des urnes car les poids lourds qui incarnaient la popularité de la plateforme présidentielle, ont pour la plupart, glissé au sein de l'opposition, notamment Vital Kamerhe, Moïse Katumbi, Kiyungu Wa Kumwanza, Francis Kalombo, Mbusa Nyamwisi dont les deux premiers étaient les députés les mieux élus en 2006. Ce revirement peut jouer contre cette plateforme et profiter au regroupement de l'opposition.

En clair, l'alternance politique se présente comme une nouvelle dynamique pouvant contribuer au changement de la donne sociale et sécuritaire, un défi que le régime sortant pas réussi à relever. Toutefois, il serait prudent, en tant qu'analyste, de croire naïvement que le changement d'un régime entraînera la fin du chômage, de l'insécurité qui sévit à l'est et l'amélioration des conditions sociales au risque de voir « déshabillé Saint Paul pour habiller Saint Pierre ».

Il ne faudrait pas ignorer que les anciennes personnalités qui ont servi sous le régime dictatorial et kleptocratique de Mobutu sont de retour en force sur la scène politique. Ce serait en partie la cause de la continuation d'anciennes pratiques que Laurent-Désiré Kabila s'était engagé à combattre.

Pour la société civile

La (LUCHA), FILIMBI, ACAJ, la Conférence Nationale Episcopale du Congo (CNCO) sont autant de mouvements de la société civile qui tiennent mordicus au respect de l'ordre constitutionnel. La CNCO appelle constamment au strict respect de la Constitution, au caractère inclusif du dialogue tout menaçant de claquer la porte au dialogue en cas de la non observance de ces revendications.

La LUCHA refuse la participation au dialogue politique en se réclamant plutôt gardienne de l'ordre constitutionnel. La lutte entamée par ces mouvements citoyens a valu l'arrestation de certains de leurs membres au cours d'une rencontre en mars 2015 à Kinshasa avec certains membres du Balai Citoyen, un mouvement citoyen burkinabé ayant joué un rôle moteur dans le départ de Blaise Compaore et Il Y En a Marre, une organisation de la société civile sénégalaise qui, elle aussi, a beaucoup œuvré pour contrecarrer le troisième mandat anticonstitutionnel d'Abdoulaye Wade.

Eu égard à ce qui précède, les acteurs politiques congolais ont pêché par leur attitude qui frise la boulimie du pouvoir en reléguant au second plan les

revendications des sociétés civiles. L'échec de la gouvernance économique et politique en RDC suscite la sympathie de la population envers les organisations qui se battent pour le changement, au premier rang duquel les mouvements citoyens. La prise de conscience des populations et l'émergence des mouvements citoyens pourront accroître le rôle joué par ces acteurs.

Communauté internationale

La RDC constitue une charge de trop pour la communauté internationale. Le basculement dans une nouvelle crise politique pourrait constituer une charge de trop pour elle.

Pour ce faire, la seule manière de préserver la paix demeure le compromis sans dérailler du prescrit constitutionnel. En outre, le rôle de la communauté internationale, à l'issue du dialogue pourrait jouer le rôle du suivi de l'application des résolutions de l'accord et, dans une certaine mesure, l'accompagnement du nouvel ordre politique à venir.

Les acteurs congolais favorables ou contre le dialogue s'accordent sur un point : la préservation de la paix. En revanche, ce sont les approches pour y parvenir qui les divisent. Il s'agit des facteurs rédhibitoires qui structurent le point suivant consacrés aux obstacles.

IV. OBSTACLES

Parmi les obstacles à l'alternance apaisée, nous avons identifié la résistance à ladite alternance, l'opacité dans le processus électoral, la restriction de l'espace public, la velléité croissante des acteurs à recourir aux violences et l'intransigeance.

Résistance à l'alternance politique prescrite par la Constitution

Ce que le régime en place n'a pas obtenu à travers de tentatives avortées de la modification de la Constitution doit être obtenu dans le dialogue. L'ouverture des travaux préparatoires du dialogue a démontré à suffisance qu'une question risque d'éloigner les participants du consensus. Il s'agit, ni plus, ni moins, de l'alternance politique au sommet de l'État, une question qui fâche. Or, le vrai débat est celui de l'alternance que certains ténors de la majorité tentent d'éviter.

Il est absurde de plaider pour des élections apaisées sans pour autant offrir des garanties pour la transition pacifique à travers l'alternance politique. Cet angle d'achoppement constitue le point sensible «là où les romains s'empoignèrent».

L'opposition voit derrière la fin du mandat du président actuel un pari pour conquérir le pouvoir et renverser l'équation.

Opacité du processus électoral

La crédibilité de la CENI est déjà entamée par le fait qu'elle a commencé le processus d'enrôlement sans offrir aucun calendrier pour l'ensemble du cycle électoral. Son président avait indiqué avant le lancement d'enrôlement que l'absence de consensus politique constituait un facteur de blocage au processus électoral.

Il n'existe aucune corrélation entre le processus électoral et le consensus politique qui, du reste, ne dispose d'aucun fondement constitutionnel. Ou bien les élections reflètent l'aspiration profonde du peuple au renouvellement de la classe politique ou alors elles sont instrumentalisées à d'autres fins.

La CENI, rappelons-le, est instituée par la Constitution comme une institution citoyenne, c'est-à-dire une institution d'appui à la démocratie (article 211 de la Constitution). L'ensemble des signaux qu'elle a envoyés aux opérateurs politiques, notamment, la non-publication du calendrier du cycle électoral jette le discrédit sur sa crédibilité.

Restriction de l'espace public à l'opposition et à la société civiles

L'expression d'une opinion contraire à celle de la majorité au pouvoir est devenue un crime de lèse-majesté. Des personnes dites « prisonnier politique » sont, pour la plupart, ceux qui ont été embastillées après interpellation à des marches organisées par l'opposition et la société civile. D'autres se voient engager des procès pour les écarter de la course politique à cause des menaces qu'ils représentent compte tenu de leur notoriété et popularité face à l'impopularité des acteurs au pouvoir. Moïse Katumbi, ancien gouverneur de la province du Katanga et président d'un des clubs sportifs phares du continent, Mazembe, a été condamné par contumace par le Tribunal de Paix de Kamalondo (Lubumbashi)⁷. La juge ayant instruit son dossier, Chantal Ramazani, et le greffier ont dénoncé des pressions subies des autorités politiques et ont réclamé, l'annulation, pure et simple de ce procès⁸. Katumbi s'est attiré la foudre de la majorité présidentielle après l'avoir quittée et s'être déclaré candidat

président de la république. Sa popularité dans l'opinion congolaise n'est pas à démontrer.

Les restrictions des manifestations ne découragent pas les individus de descendre dans la rue pour exprimer leurs mécontentements. Des marches spontanées qui s'observent à travers le pays vont jusqu'à braver le dispositif policier. La plupart des dictatures qui survivent sont celles qui ont bénéficié du soutien populaire. Elles finissent toujours par dégainer car la population joue un rôle fondamental pour la survie des régimes. Par exemple, sans le soutien populaire, Hugo Chavez, Fidèle Castro, Paul Kagame, Yoheri K. Museveni tiendraient-ils longtemps ?

En cette matière, la RDC a une expérience certaine. À titre illustratif, face au vent de liberté des années 90, le régime autoritaire de Mobutu s'était retrouvé sur le fil de rasoir alors qu'il prédisait, quelques années plus tôt qu'« *Un fruit ne tombe que quand il est mûr. Mais, mûr ou pas mûr, devant l'ouragan et la tempête de l'histoire, il tombe quand même* »⁹.

De nos jours, à cause des harcèlements croissants contre l'opposition et la société civile et la restriction de l'espace politique, la population exprime sa sympathie envers les différentes figures persécutées qui incarnent l'espoir du changement.

La velléité croissante des acteurs à recourir aux violences

Les acteurs de la majorité et ceux de l'opposition ne sont pas moins de recourir aux violences faute du consensus politique (pour la majorité) et du non-respect du délai constitutionnel (pour l'opposition). La majorité soutient la thèse du maintien de l'ordre public alors que l'opposition s'appuie sur les dispositions de l'article 64 de sa Constitution qui, du reste, est diversement interprétée. Dans son alinéa 1^{er}, il est fait obligation à tout congolais de faire échec à toute tentative de violation de la Constitution et de l'exercice du pouvoir en violation de cette dernière. Le second alinéa condamne, sans réserve, toute tentative de renversement d'un gouvernement légalement établi et en fait un crime imprescriptible.

L'intransigence

Les ténors de l'opposition dont l'absence bloque l'avancement sur la voie du dialogue ont fait du départ et du remplacement de Kodjo un préalable. La majorité présidentielle, elle, s'interpose pour exprimer son soutien en sa faveur.

7. Numéro du jugement: dossier RP 7652 : Monsieur EMMANOUIL ALEXANDROS STOUPIIS contre MOISE KATUMBI TCHAPWE L'intégralité de la lettre disponible (lettre de la présidente du Tribunal de paix de Lubumbashi) disponible sur <https://fr.scribd.com/document/319437203/Lettre-de-la-presidente-du-Tribunal-de-paix-de-Lubumbashi#fromembed>, consulté le 15 septembre 2016.

8. Lire Pierre Boisselet, *RD Congo : une juge de Lubumbashi affirme avoir subi des pressions pour faire condamner Katumbi. Article de presse de la Jeune Afrique paru le 27 juillet 2016.*

9. Resté célèbre dans les annales politiques de la RDC, il s'agit d'un récit du discours politique prononcé à l'hémicycle de l'Assemblée générale de l'ONU en octobre 1973 par l'ancien président congolais, Mobutu.

Le 2 septembre 2016, le président du Congo Brazzaville, Denis Sassou Nguesso a tenté les bons offices pour ramener Tshisekedi autour de la table de négociation. Mais ce dernier a démontré qu'il ne pouvait changer d'un *iota* sa position.

Le «Sphinx de Limete», Tshisekedi s'est montré rigoureusement intransigeant. Pour lui, il est hors de question de participer à cette table ronde sous la médiation de Kodjo. Qu'advierait-il si la majorité, à son tour, refuse l'éventuel remplaçant de Kodjo ?

De la salle de dialogue, Vital Kamerhe, une autre icône de l'opposition a sollicité du médiateur le report de deux jours pour tenter de persuader Tshisekedi qui, à cette requête a plutôt réservé une fin de non recevoir.

Comment éviter que les dissensions politiques n'entraînent le pays au bord du gouffre ? À ce sujet, dans le point suivant nous explorons quelques pistes de solution.

CONCLUSION ET SUGGESTIONS

L'espace politique est hautement conflictuel mais en l'absence de l'éthique de dialogue entre les acteurs, la crise peut prendre des proportions infernales¹⁰. Dans son format actuel, le dialogue n'est pas pensé comme un chemin vers la Paix. Il s'agit plutôt d'un conciliabule visant à créer un nouvel ordre qui ne pourrait qu'entraver les dispositions constitutionnelles. L'alternance politique a été instituée par le pacte républicain qui constitue le creuset de la stabilité et de la paix en RDC. À cet effet, toute tentative visant à torpiller la Constitution, singulièrement, dans ses dispositions intangibles pourrait constituer un *casus belli*.

Le dialogue prôné par les acteurs politiques en RDC ne peut offrir une garantie de la paix et de la stabilité que s'il ne porte pas atteinte à l'alternance politique. En revanche, si les acteurs politiques de toutes les obédiences n'avaient que le respect de la Constitution comme un maître mot, le spectre des violences s'éloignerait et le dialogue porterait sur d'autres matières, notamment la source du financement du processus électoral. La rhétorique mélangeant le respect de la Constitution au consensus sur le processus électoral, une question déjà tranchée par la Constitution n'est ni plus, ni moins, un oxymoron.

À ce titre, la voie royale sur laquelle les parties doivent s'engager est celle que nous résumons en termes des suggestions suivantes :

– La réussite du dialogue est conditionnée par la volonté exprimée des parties de se plier aux exigences constitutionnelles et à préserver les intérêts vitaux de la nation ;

10. Habermas, J., *De l'éthique de la discussion*, Paris, CERF, 1992.

– Pour ce faire, il s'impose la transparence dans le processus électoral pour susciter une confiance politique mutuelle. Pour y parvenir, il faut résolument que les parties associent à ce processus un mécanisme d'accompagnement bénéficiant du concours des Nations Unies, de l'OIF, de la MONUSCO et dans une certaine mesure de l'UA¹¹ ;

– Le jeu démocratique est contraire à la restriction de l'espace politique aux acteurs de l'opposition et de la société civile. Raison pour laquelle il faut procéder à son ouverture aux forces en présence et promouvoir la tolérance vis-à-vis de ceux qui partagent l'opinion contraire à celle de la majorité au pouvoir ;

– La justice, la police, l'armée et les services secrets ne doivent pas être instrumentalisés pour museler la société civile et l'opposition. Ils doivent plutôt concourir à la préservation des valeurs citoyennes et républicaines ;

– Les moyens de l'État ne doivent pas être abusivement utilisés pour procurer des avantages indus à certains acteurs. D'où la nécessité de la mise en place d'un Observatoire du Suivi de la Gouvernance Politique (OSGP) comprenant les membres de la société civile appuyés par la communauté internationale ;

– La transgression de l'ordre constitutionnel doit appeler à une gamme de sanctions politiques et judiciaires, tant internationales que nationales ciblées contre des individus, des poursuites judiciaires et des gels de leurs avoirs afin de les dissuader. En de la non tenue d'élections dans le délai prescrit par la Constitution, un bref délai doit être accordé à une institution de transition dont les membres ne devraient pas provenir de l'actuel ordre politique et ne pourront pas être candidats aux élections en perspective.

11. Sur plusieurs fronts, l'UA a déçu les africains. Elle apparaît comme une caisse de résonance des Chefs d'États africains qui en constituent l'organe suprême. Les cas de la Côte d'Ivoire postélectorale en 2011, la Libye et actuellement au Gabon où, malgré que la capitale, Libreville, soit en flamme, le Ministre tchadien des affaires étrangères soutient qu'il n'y a pas péril en la demeure, justifiant le report de la visite du Président Tchadien Idriss Deby. (interview de TV5 Monde, Afrique presse, samedi 10 septembre 2016).

À PROPOS DE L'AUTEUR

Ladislas NZE BEKALE

Fonctionnaire international

Employé à la Commission de l'Union Africaine.

Chercheur associé au GRESHS de l'ENS (Gabon)

Ancien Élève de l'ENA (France)

Auteur de plusieurs publications et de deux ouvrages intitulés :

Le principe de libre administration à l'épreuve des collectivités territoriales d'Afrique francophone (Bénin, Burkina Faso, Gabon, Mali, Sénégal), Publibook, Paris 2016, 242 p.

Introduction aux finances des collectivités territoriales d'Afrique francophone (Bénin, Burkina Faso, Gabon, Mali, Sénégal), Publibook, 2014. 145 p.

À PROPOS DE THINKING AFRICA

Crée en janvier 2013 par une équipe de chercheurs et experts africains, Thinking Africa est un institut de recherche et d'enseignement sur la paix. Réseau de jeunes chercheurs, d'universitaires confirmés et d'experts, il offre, aux institutions, aux gouvernements, aux sociétés civiles, et aux organisations, des analyses, recommandations et formations pour vivre la paix sur le continent africain.

Nous publions des notes stratégiques sur les enjeux politiques, économiques et sociétaux en Afrique, formons des hauts fonctionnaires, officiers et décideurs africains au leadership, à la médiation et à la négociation. Nous organisons des conférences scientifiques et débats sur les enjeux névralgiques africains.

Thinking Africa
25 BP 1751 Abidjan 25
Côte d'Ivoire